BRASLES INFOS

COMMUNE DE BRASLES - 4 DECEMBRE 2024 - SUPPLÉMENT du n°117 LE FLASH

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du mardi 26 novembre 2024

Par convocations individuelles adressées le 18 novembre 2024 aux conseillers municipaux, le conseil municipal de BRASLES a été invité à se réunir en séance ordinaire le 26 novembre 2024, Salle Condorcet, sous la présidence de Madame Julie CONTOZ.
Présents : Nathalie AL-KHATIB, Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Marie-Rose LEVASSEUR-MERCIER, Claire MICHEL, Armelle MUNIER, Magali PERROY, Clarisse PERTOIS, Joël BROCHOT, Jean-Luc DAVID, Laurent COUVREUR, Loïc DOBRISKI, Jérôme LAPOINTE, Patrice MEVEL
Absents excusés : Stéphanie SOARES donne pouvoir à Blandine BARANZINI-GOUHENANT, Mickaël GOUVENEAU donne pouvoir à Joël BROCHOT, Hervé BOUILLARD, Stéphane MALEZE

Clarisse PERTOIS a été désignée secrétaire.

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement – Budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1er janvier 2025 et jusqu'au vote du prochain budget.

Attribution d'une subvention au budget annexe « action sociale »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 3.000€ au budget annexe « action sociale ». Cette subvention est prévue au budget 2024 de la commune.

Créances irrécouvrables – admission en non-valeur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables présentées par le Service de Gestion Comptable de Château-Thierry, les restes à recouvrir étant inférieurs au seuil de poursuite.

Sollicitation du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif « Aisne Partenariat Voirie » pour les travaux de voirie rue des Garats

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sollicite à l'unanimité l'accompagnement du Conseil Départemental de l'Aisne au titre du dispositif de subventionnement « Aisne Partenariat Voirie » pour les travaux de rénovation de la voirie de la rue des Garats dont le montant prévisionnel s'élève à 704.016,71 € HT.

Instauration d'une participation au financement des contrats pour les risques prévoyance dans le cadre de la convention de participation conclue par le Centre de Gestion de l'Aisne

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 02 pour le risque prévoyance et autorise Madame le Maire à signer tout document en découlant.

Versement d'une subvention à la coopérative scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de verser une subvention de 300 € à la coopérative scolaire afin de couvrir les frais de location d'un toboggan pour la fête de fin d'année scolaire.

Rétrocession d'une concession à la commune de Brasles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Madame le Maire à établir l'acte de rétrocession de la concession funéraire n°176 / carré 6.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées entre la ville de Château-Thierry et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT : *« Evaluation des charges transférées à la Ville de Château-Thierry dans le cadre du transfert des deux équipements touristiques : aire d'accueil des camping-cars et halte fluviale. Évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry dans le cadre du transfert du Conservatoire de Musique de la Ville de Château-Thierry ».*

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Adhésion de la commune de la Chapelle-sur-Chézy au SIVU de la Picoterie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune de la Chapelle-sur-Chézy au SIVU de la Picoterie.

Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable – Année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2023 de l'USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ainsi que le rapport d'activité.

Débat sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols et approuve à l'unanimité ledit rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la Séance à 20h45.

Le Maire,
Julie CONTOZ

Directrice de la publication : Julie CONTOZ - Rédaction : Blandine BARANZINI-GOUHENANT
IPNS — Ne pas jeter sur la voie publique - Tirage à 780 exemplaires